



Préavis avec dispense de travailler et avantages

Par TILO

Bonjour,
Mon employeur m'a poussée en retraite ce que j'ai du accepter. Je suis en préavis où il m'a dispensée de travailler. Mais je viens toutefois assez souvent.
Je n'ai pas à bénéficier de tickets-restaurant, ce qui est normal.
Mais qu'en est-il du remboursement de la carte Navigo à 50 % ? Il refuse de le faire.
Les textes de loi ne sont pas clairs à ce sujet.
Sinon, mon seul avantage en nature est mon PC que je dois aller rendre le dernier jour.
Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes dispensé d'effectuer votre préavis : vous devez donc rester chez vous .

Par de là, il n'y a pas de frais de déplacement et pas de ticket restaurant à vous donner puisque vous êtes chez vous .

Notez bien que votre employeur pourrait vous sanctionner pour ne pas vouloir suivre ses directives (c'est tout à fait possible même en préavis = la conséquence est l'arrêt du paiement du préavis)

Par TILO

Merci pour votre réponse.
Par contre mon employeur m'a autorisée à venir sur place quand je veux, à participer à des formations ou événements.
De plus on continue à m'envoyer des invitations pour des réunions où ma présence est notée comme obligatoire.
Je suis dispensée d'activité et de présence.

Par kang74

Vous êtes dispensé d'activité et de présence donc qu'importe les invitations : elles ne vous concernent plus dans la mesure ou vous avez bien une dispense de préavis de façon officielle .

Vous êtes payé ... à rester chez vous , que l'employeur autorise votre présence dans les locaux ne change rien au principe .

Par Prana67

Bonjour,

La position de votre employeur n'est pas claire. Il vous dispense d'activité mais vous autorise à venir quand vous voulez

Vous avez bien une dispense écrite ? Si c'est le cas restez chez vous, enfin faites ce que vous voulez de vos journées sans retourner dans votre future ex entreprise.

Par Henriri

Hello !

Mais Tilo, pourquoi donc "allez-vous toutefois assez souvent" chez votre employeur alors qu'il vous a dispensé de travailler jusqu'à la date effective de votre retraite ? Qu'y faites-vous ?

Vous dites avoir été poussée à la retraite par votre employeur, mais concrètement est-ce effectivement lui qui a engagé une procédure de mise à la retraite ? Ou est-ce plutôt vous qui avez déclenché votre retraite ?

A+